



EDITORIAL

Revalorisation ? Vous avez dit « revalorisation » ?

Prime de 500 euros pour les professeurs qui assureront trois heures supplémentaires, ou plus, en 2008-2009. Devant l'importance du refus des heures supplémentaires au-delà de celle obligatoire (pour éviter compléments de service ou suppressions de postes, cf. page 8 les consignes S.I.A.E.S. / SIES), l'Administration a dû se résoudre à revoir sa copie et, à défaut du bâton, tendre la carotte. 500 euros.

Combien seront-ils à « bénéficier » de cette prime s'ajoutant, bien sûr, à la rémunération elle-même des heures supplémentaires ? Bilan à faire. Mais question. Combien de professeurs et de documentalistes, prêts à travailler plus pour gagner plus, et souhaitant bénéficier de cette prime ne le pourront-ils, faute d'heures supplémentaires dans leur discipline ou leur établissement ? Et ne parlons pas des personnels administratifs ! Aussi BINGO pour quelques « happy few » (que certains montreront du doigt) et « QUE DALLE » pour les autres.

Prime de 1500 euros pour les néo-titulaires entrant dans le métier. Applaudissons, puisque nous réclamons depuis longtemps la revalorisation des traitements en début de carrière. Mais est-ce bien cela ? Que nenni, puisqu'il s'agit d'une prime, certes toujours bonne à prendre, et non d'une réelle revalorisation indiciaire pérenne. Et quid de sa reconduction pour les années à venir, quand rien n'est jamais acquis ? 20 000 néo-titulaires devraient en profiter. BINGO pour eux, et nous en sommes heureux. Mais pour les autres ? NADA.

Méchantes langues, nous dira-t-on du côté de l'Administration. Nous n'avons pas oublié les « anciens ». Voyez donc les contingents hors classe qui ont été augmentés de plus de 50 % ces dernières années. De quoi vous plaignez vous donc quand il y a de plus en plus de professeurs « méritants » promus à la hors classe en leur fin de carrière, avec l'incidence financière que cela représente pour eux et qui pourront jouir d'une retraite un peu plus grasse ? Certes, mais combien, tout aussi « méritants », restent-ils encore au bord de la route ? Trop « jeunes », paraît-il !

Et puis vous oubliez la prime de sommet de grade accordée depuis 2006 à celles et ceux qui ont atteint le dernier échelon, y stagnent et ne peuvent plus progresser ! Encore quelques « happy few », dont n'ont pas fait partie les Agrégés en fin de carrière. Trop « riches », sans doute !

Enfin n'oubliez pas la dernière née, la prime GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) qui sera généreusement attribuée à toutes celles et ceux qui n'auront pas changé d'échelon entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2007. Distribution au compte-gouttes pour les « retardataires » qui n'ont pu, au cours de cette période, bénéficier d'un changement d'échelon et de l'amélioration conséquente de leur traitement. Voilà donc encore quelques heureux bénéficiaires d'une revalorisation illusoire et sélective.

Car c'est bien là le problème. Et nous attendons tous la suite de ces mesures qui vont dans le bon sens... pour quelques uns, mais sûrement pas, pour l'instant, dans celui d'une **revalorisation effective, s'appliquant à tous, et attendue par tous, ou même, a minima, d'un simple rattrapage de pouvoir d'achat, pour tous**. Comment pourrait-il en être autrement quand nous voyons tous qu'au cours de ces dernières années l'augmentation générale des traitements (un point d'indice en plus en novembre 2006 et les divers relèvements homéopathiques du taux indiciaire, soit à peu près 4 %) illustre la bonne vieille maxime « des salaires montant par l'escalier quand les prix montent par l'ascenseur », avec une inflation atteignant les 8 % ?

Certes « les économies faites sur les suppressions de postes sont-elles - a priori et à charge de vérification - « restituées », - tout ou partie - aux enseignants eux-mêmes », comme s'y était engagé le Président.

Certes « les caisses sont vides » comme on nous le répète, et l'on ne peut augmenter tous les fonctionnaires sans aggraver le déficit budgétaire, sous l'œil vigilant de l'Europe.

Mais alors que les choses soient claires et qu'à tout le moins, pour faire passer la pilule d'une rigueur que l'on n'ose pas nommer, soient **améliorées les conditions de travail des personnels**, ne serait-ce qu'au regard du « **respect** » qui leur est dû. Et qu'ils ne subissent pas, à la fois, pour l'immense majorité, les conséquences, en double peine, d'une perte de leur pouvoir d'achat et celles d'une gestion qui, au nom de « l'optimisation des moyens » les met parfois dans des situations intenable : suppressions de postes et cartes scolaires aux replis mal vécus, quand ils ne sont pas aberrants ; compléments de service multipliés, avec des couplages parfois acrobatiques ; affectations de TZR sur deux ou trois établissements, les écartelant et leur imposant des déplacements à des coûts devenant prohibitifs, au détriment parfois de leur santé.

Nous ne demandons pas la Lune, mais justement, dans les faits, ce « **respect** », dans toutes ses composantes, dont le Président nous a dit, dans ses discours, vouloir nous assurer, pour travailler sereinement. C'est le prix, minimum, à payer pour que les enseignants, les personnels en général, ne se sentent pas traités comme des « pions », croient encore en leur mission et l'assurent au mieux, non dans leur seul intérêt, mais dans celui des enfants et des jeunes qu'on leur demande d'instruire et d'éduquer.

« Seul le prononcé fait foi », paraît-il pour notre Président. Pour l'heure, nous sommes loin d'en être tous convaincus !

Jacques Mille

Le 2 Décembre 2008

Elections professionnelles (voir page 3)

Pour nous permettre de continuer à VOUS REPRÉSENTER et VOUS DÉFENDRE

VOTEZ S.I.A.E.S. - SIES / CAT !

REFORME DES LYCEES : PALIMPSESTE ET RESILIENCE

Libres réactions au point de situation sur la réforme des Lycées. Xavier Darcos 17 Juillet 2008

Au début de la plupart de ses dialogues, le très pédagogue Socrate invite son interlocuteur à distinguer question initiale et question préalable. Savoir si la vertu peut s'enseigner suppose une définition préalable de la vertu. Idem pour les réformes. Il ne faut pas seulement s'interroger sur le mot même (réformer, est-ce transformer le réel ou s'adapter au monde comme il va ?). Encore convient-il de rappeler pour quelle idée de l'école on se bat. Faute de quoi, soit on se borne à agiter des lieux communs (il faut, nous dit le texte, faire du lycée le « lieu de la réussite de tous les élèves », slogan rebattu qui mériterait un passage au crible socratique), soit réformer devient un exercice obligé au nom d'un vague impératif de modernité qui traduit en fait un conservatisme réel.

Il ne s'agit pas dans ces quelques lignes de présenter le projet ni de peser chacune de ses Propositions, mais de débusquer les travers de cette réforme et, partant, de toute réforme.

Premier travers : cette réforme - comme toute réforme - à la fois rend hommage à celles qui l'ont précédée et se présente comme une origine radicale. On reconnaît « le succès manifeste du lycée dans l'accueil massif de nouvelles générations » tout en affirmant qu' « il est temps de donner à notre pays le lycée adapté à ses ambitions majeures » afin de mettre un terme « au lycée du XIXème siècle ».

Sous une apparence novatrice pointée en réalité un palimpseste : c'est toujours le même texte avec les mêmes postulats implicites qu'on réécrit (certains passages rappellent mot pour mot les antiques rapports LEGRAND et PROST des années 80).....Palimpseste mais non palinodie ! Jamais on ne reconnaît s'être trompé d'orientation ; tout au plus constate-t-on des dérives de mesures antérieures jugées bonnes en soi (la Seconde de détermination par exemple).

En ce sens, cette réforme conforte l'idée que la démocratisation est une histoire dont le sens est littéralement indiscutable, et non une scène (de discussion, précisément). Elle s'appuie d'ailleurs sur un large consensus (le mot est redondant).

Second travers : ce que Todorov appelle la dérive instrumentale de nos démocraties. La solution ne peut être que technique. Corollaire : plus une solution est structurellement complexe, plus elle est pertinente. Un constructivisme agaçant parcourt le texte : il y est question « d'architecture », de « blocs » de « briques », d'ensembles « modulaires », et il faut compter encore avec les incontournables « ateliers » d'activités.

Un exemple illustre cette dérive instrumentale : c'est la nouvelle structure modulaire (censée éviter la hiérarchie des filières et la précocité des choix d'orientation) qui doit conditionner le contenu des programmes : « la définition des programmes [sera] adaptée à ce nouveau séquençage ». La structure détermine le fond, comme au temps du bon vieux structuralisme. Matériaux oui, mais de récupération !

Dernier travers : la réforme constate, nous l'avons dit, les dérives de dispositifs antérieurs pourtant mis en place en leur temps pour favoriser démocratisation et autonomie. « La seconde...ne joue plus son rôle de détermination mais sert en définitive à trier les élèves » ou « l'aide individualisée s'est révélée décevante ». Mais rien n'est dit sur les raisons profondes de cette dérive, ou plutôt de cette résilience qui fait que tout objet de réforme reprend spontanément sa forme originelle, que ce qu'on horizontalise se verticalise, que ce qu'on déhiérarchise se rehiérarchise. A force de nier les différences de valeur et la légitimité de toute hiérarchie, on s'expose à les voir se renforcer sous leurs formes les moins enviables et rien ne nous dit que le « séquençage modulaire » n'induit pas une résilience de ce type.

En fin de compte, tout se passe comme si on ne savait plus quelle structure imposer pour rendre gérable une démocratisation mal engagée depuis des décennies car ne reconnaissant que des différences et niant les hiérarchies, privilégiant la structure au détriment des contenus et s'évertuant en pure perte à lutter contre l'échec tout en négligeant la nécessaire extraction de l'élite républicaine.

Nous pensons au S.I.A.E.S. que la démocratisation aurait pu se faire sur d'autres bases et appelons de nos vœux une politique éducative qui préférera la refondation à la réforme, car la première implique une réflexion vivifiante sur les principes fondateurs alors que la seconde n'est qu'une rituelle et palliative fuite en avant.

Marc Labit

Le montant de la subvention annuelle accordée à chaque organisation syndicale* représentative de fonctionnaires de l'Etat au niveau national est fixé à :

CFDT (SGEN) :	363 034,50 euros	FO (SN-FO-LC) :	363 034,50 euros
CGC :	181 517,25 euros	FSU (SNES, SNEP etc.) :	363 034,50 euros
CFTC :	181 517,25 euros	SOLIDAIRES (SUD Education) :	181 517,25 euros
CGT (CGT Educ'action) :	363 034,50 euros	UNSA (SE-UNSA) :	363 034,50 euros

Le S.I.A.E.S. / SIES - CAT totalement indépendant financièrement et idéologiquement ne touche aucune subvention et ne vit que des cotisations de ses adhérents en proposant les cotisations les moins onéreuses !

Arrêté du 5 Juillet 2007 fixant le montant de la subvention versée aux organisations syndicales représentatives de fonctionnaires de l'Etat.

* Chaque organisation citée regroupe plusieurs syndicats ; entre parenthèse le syndicat de l'éducation nationale de chaque confédération qui bénéficie indirectement de la subvention accordée à la confédération.

Chères, chers collègues,

Vous serez appelés à voter le 2 décembre pour élire les représentants des personnels aux différentes commissions administratives paritaires académiques et nationales (CAPA et CAPN) chargées de traiter, avec l'Administration, tous les dossiers concernant votre carrière : promotion d'échelon, accès à la hors classe, notation administrative, demande de mutation, congé formation...

Le S.I.A.E.S. et le SIES / CAT présenteront des listes à ces élections.

D'ores et déjà nous vous demandons de cocher sur votre agenda cette date du 2 décembre (surtout si vous n'avez pas cours ce jour là !) pour ne pas oublier de voter physiquement ou par correspondance.

Chaque voix comptera et nous comptons sur la vôtre, évidemment.

Les résultats de ces élections permettront :

- 1 / d'élire celles et ceux qui seront chargés de vous représenter durant 3 ans, de suivre votre dossier et de vous défendre le cas échéant en CAP face à l'Administration,
- 2 / d'établir la représentativité des différents syndicats.

Le S.I.A.E.S. est présent à ces élections depuis sa création et n'a cessé de progresser au fil des scrutins qui ont lieu tous les trois ans, au point de devenir en **2005 le deuxième syndicat représentatif dans l'académie pour les personnels enseignants des lycées et collèges.**

Il nous faut tenir ce rang et le renforcer. Ce qui nous permettra, par nos élus et notre représentativité accrue, d'assurer au mieux la défense individuelle et collective des personnels, et de faire valoir les idées et les valeurs qui sont les nôtres, en toute INDEPENDANCE.

Aussi le 2 décembre 2008, pensez y déjà et votez « S.I.A.E.S. - SIES / CAT ».

APPEL au peuple ...

Cotisations et élections ...

En vue des élections professionnelles du 2 décembre 2008 le S.I.A.E.S. va engager une campagne de propagande intensive dont le coût incombera aux seules finances du syndicat puisque, **à la différence de la plupart des autres syndicats (cf. page 2), le S.I.A.E.S. ne reçoit aucune subvention et ne bénéficie volontairement d'aucune ressource publicitaire, gage de son indépendance.**

Aussi faisons-nous ici **appel à une rentrée des cotisations la plus rapide possible** pour nous permettre d'assurer au mieux cette campagne électorale qui s'ouvre.

Merci d'avance pour votre compréhension et votre aide.

Rappels : - les cotisations courent sur un an à compter de la date d'encaissement.
- 66 % du montant est déductible des impôts

Dans ces conditions nous souhaiterions :

- ▶ que toutes celles et ceux dont l'échéance de cotisation est comprise entre la rentrée et le 31 décembre 2008 renouvellent leur cotisation dès le mois de septembre.
- ▶ et, pour les échéances entre le 1^{er} janvier et la fin février, courant octobre ou novembre.

Merci d'avance pour cet effort qui nous permettra de pouvoir financer au mieux et sans difficulté nos frais de campagne.

Guide pratique du TZR

Nous vous informons que le S.I.A.E.S. publiera courant Septembre un « *Guide pratique du TZR* » qui sera téléchargeable sur notre site www.siaes.com à la rubrique « *Le coin des TZR* ».

Si vous souhaitez, comme nos adhérents, recevoir la version papier reliée, veuillez contacter Fabienne Canonge, notre responsable TZR.

☎ 26 Av. L. Enjolras 13380 Plan de Cuques ☎ 04 91 07 36 97 ✉ fabienne.canonge@siaes.com

Guide S.I.A.E.S. du Stagiaire IUFM

Courrier d'accueil et de rentrée à destination des Stagiaires IUFM

Comme désormais chaque année, en plus de nos adhérent(e)s et des stagiaires qui ont fait appel à nous pendant les vacances d'été pour obtenir des conseils, plus de 200 stagiaires ont spontanément contacté le S.I.A.E.S. par mail ou sur une des nombreuses lignes téléphoniques mises à leur disposition lors de la permanence téléphonique ouverte immédiatement après la commission pour connaître leur établissement d'affectation.

Nombre de stagiaires ont déjà rejoint le S.I.A.E.S. nous témoignant ainsi leur satisfaction et leur confiance.

Cotisation annuelle stagiaire IUFM : 35 euros

Si la version papier reliée de ce guide ne vous a pas été remise lors de votre passage au stand du S.I.A.E.S. à l'IUFM veuillez contacter :

Jean-Baptiste Verneuil - Responsable IUFM

☎ 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE

✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

Guide téléchargeable sur notre site rubrique « le coin des IUFM ».

Livret du professeur d'éducation physique et sportive

Réalisé par nos responsables EPS, ce guide a été envoyé à bon nombre d'entre vous en Juin 2008 et est téléchargeable sur notre site internet à la rubrique « le coin des EPS ».

Un deuxième tome paraîtra courant Octobre.

Si vous souhaitez, comme nos adhérents, recevoir la version papier reliée, veuillez contacter :

Jean-Luc Barral
Secrétaire exécutif Délégué EPS

☎ 10 Le Panorama
13112 La Destrousse

✉ annejeanlucbarral@free.fr

Christophe Corneille
Conseiller technique EPS

☎ 1 Impasse Touraine
13180 Gignac La Nerthe

✉ crys@tele2.fr

Hors Classe des professeurs Certifiés

Après de multiples reports la CAPA Hors Classe des Certifiés s'est tenue le 3 juillet. **Le contingent final a été de 355 promus**, contre 293 en 2007 et 230 en 2006. Barre à 305,11, avec départage à l'ancienneté et l'âge.

Le projet initial a été établi sur la base du barème académique avec les avis des chefs d'établissement et des IPR, en fonction de leur évaluation du « mérite » des candidats. Il a été ensuite revu par rapport aux disparités entre les disciplines, par suite d'une notation pédagogique qui, bien « qu'harmonisée » laissait encore apparaître de grandes différences. Un ré-équilibrage a été ainsi opéré en fonction du poids relatif de chaque discipline, pour éviter sur ou sous représentation, conduisant aux 355 promotions prononcées. Sur ce total, **351 promus sont au 11^{ème} échelon et 4 au 10^{ème}**, ce qui montre à l'évidence le rôle de l'ancienneté dans la décision, le « mérite » noté par les chefs d'établissement, les IPR et le Recteur ne jouant guère, au final, qu'entre candidats au 11^{ème} échelon, et ce malgré la volonté de l'Administration de promouvoir des professeurs « méritants » dès le 9^{ème} et 10^{ème} échelon.

Le S.I.A.E.S. a participé activement à toutes les opérations relatives à la Hors Classe et vous en a régulièrement tenu informés par ses publications et par son site Internet. Nous avons ainsi prévenu, par courrier à l'adresse de l'établissement, un très grand nombre de promouvables dès avant la CAPA, en leur indiquant les avis des chefs d'établissement et des IPR, ainsi que leur **barème provisoire**, puisque c'est en définitive le Recteur qui arrête le barème définitif. Cet envoi nous a valu un courrier du Recteur dont nous vous donnons copie ci-après, avec notre réponse.

Le S.I.A.E.S. est par ailleurs intervenu à de nombreuses reprises pour faire corriger des erreurs de barème ou inciter les intéressé(e)s à contacter leur chef d'établissement ou leur IPR pour demander des explications sur les avis formulés, avec succès dans plusieurs cas. Dès l'issue de la CAPA toutes celles et ceux, promus ou non, qui avaient bien voulu nous communiquer leur adresse personnelle (puisque les vacances scolaires avaient débuté) ont été prévenus du résultat les concernant.

Nous restons toujours disponibles pour toute question sur la Hors Classe, en perspective du prochain contingent et des probables péripéties que connaîtra l'élaboration de la liste 2009.

D'ores et déjà nous avons demandé au Rectorat la prise en compte de la maîtrise dans le barème, ainsi que des années effectuées en ZEP, et pas seulement pour l'exercice en cours, à l'égal de ce qui se fait pour le barème Hors Classe des Agrégés.

Nous rappelons ici qu'il n'y a pas lieu de « candidater » à la hors classe, tout professeur étant d'office « candidat » à compter du 7^{ème} échelon sur la base du barème établi et en sachant qu'il n'y a guère d'espoir à nourrir avant d'avoir accédé au 11^{ème} échelon, de préférence au choix ou au grand choix !

Rappel des éléments du barème pour l'accès à la Hors Classe des Professeurs Certifiés 2007-2008

Bulletin Académique n° 410 du 7 Janvier 2008

Parcours et carrière	Certifiés classe normale	10 points / échelon (du 1 ^{er} au 10 ^{ème}) + 30 points pour le 11 ^{ème}
	Professeurs bi-admissibles	10 pts / échelon (du 1 ^{er} au 10 ^{ème}) + 30 pts pour le 10 ^{ème} + 10 pts pour le 11 ^{ème}
	Ancienneté dans l'échelon	5 points / année dans le 11 ^{ème} échelon
	Mode d'accès dans le dernier échelon	10 points si passage au choix ou grand choix au 11 ^{ème} échelon
Notation	Note administrative sur 40 Note pédagogique sur 60	Maximum = 100 <i>Si la note pédagogique n'a pas été actualisée depuis plus de 5 ans, la note moyenne de l'échelon est attribuée si elle est supérieure</i>
	Qualifications et compétences, parcours et investissement professionnel, implication dans la vie de l'établissement	Niveau de qualification Titres et diplômes
Avis Chef établissement, avis Inspection, appréciation et points Recteur (de 0 à 90 points)		
Affectation en ZEP, APV, Ambition réussite		10 points pour 5 années d'exercice (à condition d'être encore en poste en ZEP)

Hors Classe Certifiés
355 promus
Barre : 305,11 points

Hors Classe EPS
45 promus
Barre : 304 points

Hors Classe PLP
91 promus Barre : 313,2 points

Revendications S.I.A.E.S. hors classe certifiés 08 - 09

- **Augmentation du contingent**
- **Prise en compte de la maîtrise : 5 points**
- **Prise en compte des 5 années d'exercice effectuées en ZEP même si le collègue n'y est plus en poste : 10 points**

LETTRE DU RECTEUR.

Aix en Provence, le 20 Juin 2008.

Monsieur le Secrétaire Académique,

Certains enseignants certifiés m'ont fait savoir que le S.I.A.E.S. leur avait communiqué des informations concernant leur accès à la hors classe, en particulier les différents avis, dont le mien, portés sur leur candidature.

Je m'étonne qu'une telle information ait pu être faite par votre organisation syndicale. Elle contrevient en effet gravement au principe de confidentialité qui fonde le travail confiant fait avec les représentants des personnels. Faite en outre avant même que la CAPA se soit tenue, cette information ne tient pas compte du déroulement réel du processus de décision et peut induire gravement en erreur les collègues concernés. Vous savez notamment, par exemple, que le tableau de croisement des avis des corps d'inspection et des chefs d'établissement ne revêt aucun caractère d'automatisme. Il s'agit d'un simple outil d'aide à la décision qui ne saurait faire l'objet d'une diffusion.

Ce manquement me surprend de la part de votre organisation avec laquelle nous avons toujours eu jusqu'ici des rapports confiants et constructifs.

Je vous engage donc, à l'avenir, à respecter strictement l'obligation de confidentialité. Si de tels faits venaient à se produire à nouveau, je ne manquerais pas en effet d'en tirer toutes les conséquences nécessaires.

Je compte ainsi sur votre sens des responsabilités pour veiller au bon déroulement des opérations à venir auxquelles participe votre organisation syndicale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Académique, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs et vous fais confiance pour qu'un tel incident ne se reproduise plus.

Amicalement.

Jean Paul de Gaudemar

REPONSE DU S.I.A.E.S. AU RECTEUR

Le secrétaire général Jacques Mille
Objet : votre lettre du 20 Juin 2008

Marseille, le 30 Juin 2008

Monsieur le Recteur,

je vous accuse réception de votre courrier du 20 Juin 2008 me faisant savoir que le S.I.A.E.S. aurait manqué à son devoir de confidentialité en faisant connaître nominativement aux intéressé(e)s, sous pli fermé, des informations concernant leur candidature à la hors classe des professeurs certifiés.

Si je m'étonne que ce soit des enseignants qui vous aient informé à ce sujet, ne voyant pas en quoi cela pouvait les offusquer ou les contrarier, je comprends parfaitement les remarques que vous faites au S.I.A.E.S., remarques dont nous tiendrons évidemment le plus grand compte à l'avenir pour que la confiance que vous nous dites mettre dans notre organisation et son apport constructif que vous lui reconnaissez ne soient pas mis en défaut.

Nous avons fait en sorte, depuis dix ans, que le S.I.A.E.S. remplisse son rôle de syndicat responsable, dans l'intérêt de la défense des personnels, sans opposition ni critique systématiques, dans la transparence et dans un souci de dialogue ferme, ouvert et confiant.

Aussi regrettons-nous de vous avoir conduit à nous faire les remontrances, justifiées de votre part, à propos de l'affaire qui a motivé votre courrier, et ce à la suite de remarques faites auprès de vous par « certains enseignants certifiés » apparemment mécontents d'avoir été informés... par le S.I.A.E.S. !

Ayant toujours agi loyalement et en toute transparence nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, que notre courrier ne visait en rien à induire en erreur les personnels que nous représentons, mais simplement à les informer des éléments du barème les concernant, en précisant bien qu'il s'agissait d'un **barème provisoire** établi sur des critères définis dans le Bulletin académique et complétés par le croisement des avis respectifs des chefs d'établissement et des corps d'inspection, selon une grille, certes non publiée mais dont l'application nous était apparue « automatique » dès lors que nous n'avions trouvé aucun cas ne la respectant pas, tant pour votre avis que pour les points correspondants.

Il nous était ainsi apparu que les informations données ne contrevenaient en rien à la déontologie et à la confidentialité, et qu'elles pouvaient même être utiles aux intéressé(e)s, en toute transparence, quand elles leur permettaient de connaître leur **barème provisoire** qui, défini comme tel, ne pouvait évidemment préjuger du barème définitif et de l'avis arrêté par vous-même à l'issue de la CAPA.

Cela dit, il reste étonnant pour nous que « certains enseignants certifiés » aient pu s'offusquer ou prendre ombrage de ces informations les concernant quand un très grand nombre nous a, au contraire, fait savoir qu'ils les avaient appréciées.

Nous tenons aussi à vous préciser, Monsieur le Recteur, que notre démarche s'était inscrite, dans l'intérêt des personnels que nous représentons, en continuité et en complément de celle du SNES qui, par un courrier du 27 mars 2008, avait informé les candidats à la hors classe des certifiés des avis formulés par les chefs d'établissements et les IA-IPR. Courrier dont nous n'avons pas eu connaissance qu'il ait fait l'objet de remarques de votre part, et d'autant moins puisqu'il a été réitéré, et complété, par une autre lettre du SNES en date du 12 juin 2008, sur la base du fichier établi le 11 juin.

Ces différents points rappelés pour la bonne compréhension de notre démarche, nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, que nous respecterons, comme nous l'avons toujours fait jusqu'ici, tant pour les CAPA que pour les FPMMA du mouvement, l'obligation de confidentialité des opérations, dont nous ne pensions pas, dans le cas présent, qu'elle ait été si gravement transgressée.

En vous remerciant de nous avoir permis, par votre courrier, de clarifier les choses, soyez assuré, Monsieur le Recteur, de mon profond respect et de mon entier dévouement au service public d'instruction et d'éducation.

Jacques Mille

PS.

A toutes fins utiles, et pour ne pas courir le risque de retomber dans l'erreur, je vous serais très obligé, Monsieur le Recteur, de me faire savoir si les courriers envoyés par le SNES sont conformes aux règles de confidentialité que vous m'avez rappelées.

Je sais en effet que vous aviez adressé une sévère mise en garde à ce syndicat (qui n'en a d'ailleurs jamais fait publicité) lorsqu'il avait, lors de la mise en place de la nouvelle procédure d'accès à la hors classe, publié sur son site Internet, accessible à tous, les avis des chefs d'établissements et des IA-IPR pour tous les candidats, **diffusant ainsi publiquement des données personnelles**, en violation manifeste des règles établies par la CNIL dans le cadre de la loi « Informatique et libertés ».

Ce sont ces mêmes règles, qu'il n'avait pas alors lui-même respectées, que ledit syndicat a mis en avant, et à juste titre, lors de son procès contre le site Note2be !!! Preuve s'il en faut que la leçon avait porté.

Comme chacun l'aura compris « certains enseignants certifiés » (cherchez qui ?) n'ont pas apprécié que le S.I.A.E.S. les informe des avis des chefs d'établissements et des IPR, ainsi que de leur barème provisoire (allez savoir pourquoi ?) et sont allés nous dénoncer auprès du Recteur, pour qu'il nous soit fait remontrances !

Sans doute ce qui est permis aux uns, ne l'est-il pas aux autres, et était-il mal venu d'informer les collègues en entrant dans une chasse gardée ?

Quoiqu'il en soit, il est amusant de constater que ces « enseignants » sont allés chercher secours auprès du Recteur et que finalement, jouant les gribouilles, ils nous aient ainsi permis de rappeler leur propre manquement quand avait été diffusée publiquement, sur Internet, les avis des chefs d'établissement et des IPR de tous les candidats de l'académie, nominativement cités, ce qui leur avait valu une sévère mise en garde du Recteur... dont jamais personne n'a eu connaissance !

PS.

1 / Aux dernières nouvelles le Recteur ne compte pas répondre à notre question formulée en post scriptum.

2 / La liste nominative des promus 2008, avec leur établissement d'affectation, vient d'être affichée sur le site du SNES. Cela nous semble en infraction avec la législation et les règles de la CNIL qui, si elles n'interdisent pas la diffusion publique des noms des promus, interdisent en revanche de donner toute indication publique sur leur affectation ou leur domicile. Toutefois le Rectorat publie cette liste dans le BA... peut être en toute illégalité ? N'y a-t-il pas là en effet une information concernant la notation (le « mérite ») des enseignants avec indication de leur lieu d'exercice, comme pour Note2be que le SNES a fait condamner ?

Bilan des affectations TZR

Lors de la première phase d'ajustement, en juillet, ce sont près de 33% des TZR qui ont été affectés à l'année (AFA). C'est moins que l'an passé (41 %), essentiellement dû au fait que le Rectorat n'a affecté en juillet que sur des services égaux ou supérieurs à 15 heures.

Ces TZR étaient donc assurés de ne pas avoir à faire des suppléances en complément de service en cours d'année. Néanmoins un tiers d'entre eux ont été affectés « à cheval » sur deux ou trois établissements, en principe dans le cadre de leurs vœux.

Après la seconde phase d'ajustement, fin août, les AFA concernent au total 44 % des TZR, et la proportion de ceux affectés sur deux établissements ou plus est passée à 42 % (34 % sur deux établissements + 8 % sur trois ou plus).

Le tableau ci-après fait apparaître de très grandes disparités d'affectation selon les disciplines.

Pourcentages de TZR affectés en AFA (Juillet et Août) par rapport à l'ensemble des TZR de la discipline.	
Arts plastiques	81,8 %
Allemand	75 %
Documentation	63,6 %
Education musicale	72,8 %
Eco Gestion compta	17,6 %
EPS	37 %
Histoire Géographie	30,5 %
Lettres Modernes	35 %
Mathématiques	86,3 %
Physique appliquée	0 %
Provençal	96,4 %
STI	28,6 %
Technologie	89,5 %

Aucun TZR affecté en Physique appliquée et quasiment tous en Provençal (sur 2, 3 voire 4 établissements, prix à payer pour enseigner la langue régionale !).

Dans certaines matières, et non des moindres, la réserve pour assurer les remplacements ponctuels en cours d'année est pratiquement inexistante sur certaines zones de remplacement : Technologie, Mathématiques, Arts plastiques, Allemand, Musique. Il faudra donc très rapidement faire appel à des contractuels pour pallier ces besoins.

Ainsi, malgré ses outils de gestion statistiques sophistiqués, le Rectorat ne parvient-il pas à réguler les flux : d'un côté incitation des TZR à se fixer sur poste en établissement, tarissant le vivier, de l'autre suppressions de postes bloquant les mutations et entraînant des surnuméraires que l'on parvient néanmoins à résorber en cours d'année, passant, en général, vers janvier, de l'excédent à la pénurie et au recrutement de contractuels ou de vacataires (Lettres modernes par exemple).

En Mathématiques le déficit était tel dans certaines zones que le Rectorat a dû nommer en AFA hors zone plusieurs TZR, avec leur accord et la garantie des ISSR (voir article page 8). Et dès le GT du 27 août des contractuels ont été appelés pour des services à l'année, en attendant ceux que l'on devra recruter très rapidement pour assurer les remplacements de courte ou moyenne durée.

En Allemand le surnombre des années passées a été si bien résorbé par les suppressions de postes qu'on s'inquiète maintenant d'une pénurie prévisible !

En Technologie ce sont plusieurs postes en établissement qui sont restés vacants à l'issue du mouvement et tous les TZR sont quasiment « casés ». Quid du remplacement dans ces conditions ? Sinon par des contractuels. Et à quand les plombiers polonais ?

On est ainsi face à une politique du yoyo témoignant d'une certaine incapacité à prévoir : il y a peu, réduction drastique de l'appel aux contractuels et maintenant reprise du recrutement dans certaines disciplines.

Cet appel à des contractuels pose évidemment le problème du recrutement sur concours et des postes afférents.

Aussi demandons nous instamment à ce que soit privilégié le recours à des titulaires, recrutés sur concours et offrant plus de garanties et de compétences, dans l'intérêt des élèves évidemment.

Certes l'appel à des contractuels sera-t-il toujours nécessaire, mais ne devrait l'être qu'à la marge, car ce n'est pas en multipliant les emplois précaires que l'on améliorera la qualité de l'enseignement, ni même celle des conditions d'existence de ces précaires.

Plus corvéables encore que les TZR, ces contractuels sans garantie d'emploi, n'ont d'autre choix que d'accepter l'inacceptable pour survivre. Ainsi, suite au GT du 27 août, certains contractuels en CDI ont-ils été affectés à l'année, avec leur accord (mais avaient-ils vraiment le choix ?) loin de chez eux, sur plusieurs établissements et parfois pour peu d'heures, en bouche-trous. Exemple : domicilié à Marseille, affecté sur 3 établissements dans le Vaucluse !

OUI, Monsieur le Ministre, la rentrée se sera **techniquement** bien passée, et nos élèves auront-ils eu des professeurs devant eux.

Peu importe que ces professeurs, TZR, contractuels, titulaires en complément de service, soient écartelés entre plusieurs établissements, plusieurs villes, qu'ils usent leur santé et leurs nerfs au volant de leur vieille voiture, qu'ils dépendent le quart de ce qu'ils gagnent pour qu'elle avance et pour se rendre sur leur lieu de travail, au grand profit des compagnies pétrolières et de l'Etat... Mais après tout, peut-être n'est-il pas nécessaire d'être épanoui pour bien enseigner ? Et peut-être ne comprenons-nous rien aux beaux discours sur l'amélioration de nos conditions de travail que vous nous promettez ?

Fabienne Canonge Responsable TZR

Informations (Titulaires et TZR) pour les affectations sur 2 établissements ou plus.

2 établissements dans la même commune ou en communes limitrophes = RIEN

2 établissements en communes non limitrophes = 1 heure d'abattement de service ou 1 HSA

3 établissements dans la même commune = 1 heure d'abattement de service ou 1 HSA (2 heures pour l'EPS)

3 établissements dans des communes différentes = 2 heures d'abattement de service ou 2 HSA

EPS : 2 établissements en communes limitrophes = 1 heure d'abattement de service ou 1 HSA

EPS : 3 établissements en communes non limitrophes = 2 heures d'abattement de service ou 2 HSA

Pour les TZR : AFA prononcées jusqu'au 12 septembre, sans ISSR (sauf si hors zone cf. article page 8). Au-delà, tout remplacement devient REP et ouvre droit aux ISSR.

Le S.I.A.E.S. ne vit et ne peut vous défendre que grâce aux cotisations !

Merci pour toute adhésion.

education physique et sportive

Quelques mots sur le mouvement INTRA

A l'occasion de la FPMA d'EPS, le chef de la DIPE a, en séance, reconnu « **l'excellent travail préparatoire du S.I.A.E.S.** » à cette réunion, et s'est étonné « **que ce soit le syndicat qui a le moins de représentants et de déchargés qui ait pu conduire à bien ce travail** ». Merci pour cet hommage qui nous a été rendu.

En effet, le S.I.A.E.S. a été le seul syndicat à avoir proposé, dans les délais fixés (48 heures) des améliorations au mouvement prévisionnel, quand les propositions du syndicat majoritaire ont été rejetées, à la fois parce que trop tardives et non opérationnelles.

Ainsi pour une quinzaine de collègues nos propositions ont-elles été validées et les affectations améliorées.

Nous nous étions également farouchement opposés au passe droit de l'Administration d'affecter un collègue gratifié d'un bonus exceptionnel de 9999 points (!) et de plus sur un secteur très demandé de Marseille. Nous avons alerté nos IPR afin de contester cette prérogative régaliennne, et c'est avec soulagement que la remise au mouvement du poste initialement bloqué a été accueillie.

Nous nous félicitons que les autres organisations syndicales, alertées, aient eu la même position.

A l'avenir nous serons encore plus vigilants à ce que le mouvement se fasse en toute transparence et dans le respect des règles édictées avant le mouvement.

Nous tenons aussi à remercier les personnels de la DIPE-EPS pour leur travail, leur disponibilité et leur écoute à nos propositions.

Nous remercions aussi notre collègue, Frédéric BOGEY, professeur de Génie Mécanique Productique, qui en sa qualité de commissaire paritaire agrégé siège et nous représente. Il s'est mis au diapason des problèmes spécifiques à l'EPS et intervient donc en connaissance de cause, avec l'aide des professeurs d'EPS du S.I.A.E.S.

Il va de soi que nous visons l'obtention, lors des prochaines élections professionnelles du 2 décembre 2008, d'un siège EPS en CAPA, qui nous permettrait d'être plus encore acteurs au service des collègues et de notre discipline.

Nous vous en reparlerons.

Jean Luc Barral Christophe Corneille

DERNIERE MINUTE.

Nous venons de prendre connaissance sur le site du SNEP d'une très longue « réponse » à notre « Livret du professeur d'EPS », adressé à nombre d'entre vous. Nous nous réservons évidemment le droit d'y répondre dans une publication ultérieure.

Dans l'immédiat nous voulons rassurer tous les professeurs d'EPS qui nous liront.

D'abord en leur disant que nul ne détient le MONOPOLE de défendre l'EPS et les professeurs qui l'enseignent, et que le S.I.A.E.S. n'a de leçon à recevoir de personne en la matière quand ce sont des professeurs d'EPS eux-mêmes qui expriment leurs points de vue, et même si ceux-ci n'ont pas l'heur de plaire à certains.

Ensuite en leur disant de n'avoir **aucune inquiétude quant à l'action du S.I.A.E.S. en leur faveur** : c'est tout au long de l'année, et depuis des années, que le S.I.A.E.S. intervient auprès des services à la demande de professeurs d'EPS de plus en plus nombreux, ainsi que lors des opérations de mutations et d'affectation des TZR.

Les intéressé(s) pourraient en témoigner évidemment, comme les personnels du Rectorat qui reçoivent souvent notre visite. Il suffirait simplement que les représentants du SNEP leur posent la question pour en avoir confirmation !

Nous ne faisons pas, bien sûr, publicité de ce travail obscur dont les fruits s'apprécient à chaque élection, ayant permis au S.I.A.E.S. de se positionner, dès 2002, comme le seul syndicat alternatif au SNEP, en faisant à lui seul plus de voix que les autres syndicats présents !

Aussi que nul ne s'inquiète et n'accrédite l'idée que, sortant d'hibernation, « **nous ne nous réveillerions que tous les trois ans** », à la veille des élections. Là encore de nombreux collègues et les services du Rectorat pourraient témoigner sans peine que « **nous ne dormons guère** » quand nous répondons 7 jours sur 7, et jusqu'à des heures tardives, et que nous sommes dès 8h30 dans les bureaux du Rectorat !

Alors, chers collègues du SNEP, calmez votre ire, et sachez que nous défendons toutes celles et ceux qui font appel à nous, comme vous, mais à notre manière et avec nos convictions, et que si vous avez cru que « **le S.I.A.E.S. ne se réveillait qu'à la veille des élections** » c'est simplement par méconnaissance, ou déni, de son travail, comme par illusion d'optique, tant il est vrai, qu'à la veille de toute élection, toute organisation syndicale digne de ce nom, fait un effort supplémentaire en vue de sa campagne électorale.

D'où ce « Livret » qui vous a tant irrité et entraîné cette « réponse au S.I.A.E.S. », qui nous honore plus qu'elle ne nous affecte, et nous permet au moins, grâce à vous, d'apporter d'utiles précisions à tous les professeurs d'EPS sur le travail du S.I.A.E.S. en leur faveur.

Faudrait-il presque vous en remercier !

Jean Luc Barral Christophe Corneille Jacques Mille Frédéric Bogey

« Mouvement » TZR EPS			
TZR EPS	141	100 %	Collègues sur 2 établissements (ou plus)
Affectés en AFA en Juillet	28	19,9 %	14 (1 collègue sur 3 établissements)
Affectés en AFA en Août	24	17 %	13 (2 collègues sur 3 établissements)
Total AFA *	52 *	36,9 %	27 * soit 51,9 % des AFA

* plus les AFA prononcées post groupe de travail, jusqu'au 12 septembre (nombre non communiqué par le Rectorat)

TZR EN AFA HORS ZONE.

UNE VICTOIRE DU S.I.A.E.S. !

Jusqu'en 2006 les affectations de TZR à l'année (dites AFA) hors zone étaient rarissimes.

Rappelons :

1 / que toute affectation à l'année, en remplacement continu, d'un même enseignant, n'ouvre pas droit aux ISSR

2 / que toute affectation à l'année hors zone n'est pas réglementaire, ce qu'a confirmé une jurisprudence du TA d'Amiens.

A partir de 2006, rigueur de gestion prévalant, des AFA hors zone ont été prononcées. La plupart ont été acceptées (ou subies) par les intéressés. Toutefois un collègue (ZR Nord Est 13 rattaché sur Aix) s'était vu affecté à Arles (ZR Ouest 13), sur un service l'obligeant à se déplacer quasi quotidiennement entre Aix et Arles (170 km AR, avec péage), sans possibilité de recourir aux moyens de transport en commun et, bien sûr, sans aucune indemnité de déplacement.

Devant le refus initial du Rectorat de revenir sur cette affectation (au nom du sacro-saint « intérêt du service ») et en culpabilisant le collègue « pensez aux élèves qui n'ont pas de professeur ») et de celui du chef d'établissement ne pouvant, ou ne voulant pas modifier l'emploi du temps, le S.I.A.E.S. a engagé une action en s'appuyant sur les textes (que le Rectorat interprétait à sa façon) et sur la jurisprudence. Action de longue haleine puisque ce n'est que vers la fin de l'année scolaire que le Rectorat a enfin admis que cette situation n'était pas « normale » et qu'il convenait de faire quelque chose pour le professeur en question. En l'occurrence une solution permettant d'alléger sa charge financière. Succès pour le S.I.A.E.S., mais surtout satisfaction d'avoir pu aider ce collègue et d'être parvenu à « faire avancer » le Rectorat sur ce dossier dont peu s'étaient soucié jusque là.

En 2007-2008 d'autres AFA hors zone ayant été prononcées, nous sommes à nouveau intervenus avec succès et fait valoir la nécessité pour le Rectorat d'avoir une ligne claire sur ce sujet. En l'occurrence **nous avons proposé qu'il n'y ait pas d'affectation hors zone sans l'accord de l'intéressé, et avec le bénéfice des ISSR.**

D'autres syndicats prenant le train en marche ont, semble-t-il, œuvré dans le même sens, ce dont on ne peut que se réjouir.

Au final il a été acté pour l'année 2008-2009 ce que nous demandions : **AFA hors zone prononcée après prise de contact avec l'intéressé (proposition) et avec son accord, avec ISSR** (sauf si la résidence privée du TZR concerné coïncide ou est très proche de l'établissement d'affectation, ce qui est parfois le cas).

Sur cette base une quinzaine de TZR (dont 9 en mathématiques) ont été affectés hors zone à l'issue du GT tenu fin août.

D'autres AFA hors zone ont été prononcées depuis la rentrée, sans qu'aient été toujours respectées les règles établies de prise de contact et de demande d'accord, ce que nous dénonçons vivement comme un manque de respect de la parole donnée.

HSA ET COMPLÉMENTS DE SERVICE

RAPPEL DE LA POSITION DU S.I.A.E.S.

Les DHG attribuées aux établissements ont fait apparaître des suppressions de postes, des mesures de carte scolaire, la multiplication des compléments de service et des dotations en hausse d'heures supplémentaires. Cela crée des situations que nous ne saurions accepter et pour lesquelles nous avons - dès le congrès annuel du S.I.A.E.S. le 3 avril 2008 - défini une « ligne » concernant les HSA et les compléments de service.

1 - HSA : désormais « défiscalisées » (JO 5 octobre 2007), mais seulement pour celles relatives à « l'activité principale de l'agent » (soit les heures statutaires Décrets de 1950 et celles pour remplacements internes de courte durée), excluant ainsi celles effectuées à l'extérieur au titre du cumul autorisé.

2 - Rappel : l'administration ne peut imposer qu'UNE heure supplémentaire en sus de l'horaire statutaire (15, 18 ou 20h). Au-delà le REFUS EST DE DROIT, ce qui peut permettre une « parade » à certaines dérives ou aberrations.

3 - Le REFUS devrait être ainsi la règle dans au moins deux cas :

a / Si le montant des HSA est égal ou supérieur à 9 h, et permet ainsi de dégager un demi-service, ou plus, pour un TZR ou un contractuel. A fortiori si le volume des HSA est égal ou supérieur à 18h.

Ex. 4 professeurs. 14 HSA. Soit 4 HSA « obligatoires » pour chacun et reliquat de 10h. Refuser 2,5 HSA par professeur.

b / S'il y attribution d'HSA aux professeurs en poste, égale ou supérieure au volume des heures à effectuer par le dernier arrivé, en complément de service dans un autre établissement.

Ex. Complément de service de 6 heures et 7 HSA pour les professeurs en poste. Il s'agit, dans ce cas, de conserver, dans l'établissement, l'intégralité du service au professeur concerné par le complément de service. Nous conseillons de refuser alors, par solidarité, même l'heure supplémentaire obligatoire.

4 - Dans l'hypothèse d'un complément de service maintenu, demander la définition et la confirmation, par écrit, de ce complément - établissement, quotité horaire. En cas d'établissements en communes non limitrophes, prévoir une heure de décharge horaire, ou une HSA (voir page 6).

Notre volonté est sans faille,

mais notre force sera celle que vous nous donnerez par votre soutien.

Pour défendre ensemble notre profession attaquée de toutes parts
et promouvoir un service public d'instruction et d'éducation de qualité
basé sur la transmission des savoirs et des savoirs faire,

REJOIGNEZ le S.I.A.E.S. - SIES / CAT ! ADHEREZ !

VOTEZ S.I.A.E.S. - SIES / CAT !



*Syndicat Indépendant Académique
de l'Enseignement Secondaire
Aix-Marseille*

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 42 18 55 06 76 58 63 47

jacques.mille2@wanadoo.fr http://www.siaes.com

FICHE pour les COMMISSIONS PARITAIRES RECTORALES

Présent dans les groupes de travail et les commissions paritaires académiques par ses élus, le S.I.A.E.S. vous propose ses services.

Si vous souhaitez que nous suivions votre dossier, veuillez nous retourner la présente fiche, dûment complétée et **accompagnée - si vous n'êtes pas adhérent(e) - de 2 timbres à valeur faciale permanente de préférence, ou à 0,55 €.**

Nous vous remercions par avance pour votre confiance.

Fiche à renvoyer à :

pour les AGREGES Frédéric BOGEY Chemin de la Tuilière 84330 MODENE

pour les CERTIFIES : Jean-Baptiste VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE

pour les autres catégories : Jacques MILLE 133 Rue Jaubert 13005 Marseille

Mlle Mme M. NOM (en majuscules)

Prénom : Nom de jeune fille :

Date de naissance :/...../..... Situation familiale : Enfants :

ADRESSE personnelle :

Commune : Code postal :

Tél. fixe : Tél. portable :

Courriel :@.....

Le courriel est important pour recevoir les publications et communiqués du S.I.A.E.S.

Professeur Discipline :

Corps : Agrégé Certifié Stagiaire IUFM / Situation CPE
 prof. EPS CO-Psy
 PLP Autres cas (préciser)
 PEGC
 A.E / MA

Echelon : Classe normale Hors classe Depuis le :/...../.....

Note pédagogique :/ 60 Note administrative :/ 40 Note globale :/ 100

Poste fixe Etablissement : Commune :

TZR Zone : Commune :

Etablissement de rattachement : Commune :

ou AFA : Commune :

COMMISSIONS CONCERNEES :

Cochez la ou les commissions qui vous intéressent

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Avancement d'échelon | <input type="checkbox"/> Hors classe / classe exceptionnelle | <input type="checkbox"/> Congé formation |
| <input type="checkbox"/> Révision de note administrative | <input type="checkbox"/> Changement de corps (liste d'aptitude) préciser type d'intégration | |
| <input type="checkbox"/> Mutation nationale (INTER) | <input type="checkbox"/> Mutation académique (INTRA) | <input type="checkbox"/> Carte scolaire (traité à l'INTRA) |
| <input type="checkbox"/> ZEP, APV, AR, Sensible, Violence | <input type="checkbox"/> Réadaptation, réemploi, CNED | <input type="checkbox"/> Phase d'ajustement TZR |

Cadre réservé aux commissaires paritaires.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 6/1/78 vous acceptez, en remplissant cette fiche, de fournir au S.I.A.E.S. les informations nécessaires à l'examen de votre carrière et lui demandez, en retour, de vous communiquer les informations vous concernant et auxquelles il aura accès par ses élus, commissaires paritaires. Vous l'autorisez, de ce fait, sauf demande contraire de votre part, à faire figurer ces informations dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi.

Adhérent(e) au S.I.A.E.S. Non adhérent(e) au S.I.A.E.S. Date :/...../..... Signature :

QUELQUES REVENDICATIONS FONDAMENTALES DU S.I.A.E.S. - SIES / CAT

Le S.I.A.E.S. constate que l'enseignement en France est en crise. Cette crise est reconnue par tous. Elle se manifeste, entre autres, par la sortie du système éducatif de milliers de jeunes sans formation, sans repères ni culture, et sans instruction de base.

Les inégalités n'ont cessé de croître, loin des ambitions affichées au fil de multiples réformes. Le niveau d'instruction s'est inexorablement dégradé. L'enseignement public s'est dévalorisé, faisant le jeu de l'enseignement privé.

L'Education nationale ne remplit plus ainsi sa mission première de formation de citoyens instruits et l'école n'assure plus son rôle d'ascenseur social.

Dans le même temps le métier de professeur s'est trouvé socialement déclassé et financièrement dévalorisé, alors que les conditions de travail n'ont cessé de devenir de plus en plus en plus difficiles.

Le S.I.A.E.S. refuse que les professeurs soient relégués au simple rang d'animateurs socio-culturels et ne se résigne pas face au délabrement du système éducatif. Reprendre en chœur les slogans passésistes demandant « toujours plus de moyens » ne nous paraît pas la solution quand les sommes investies sans résultats probants sont colossales, les finances publiques dans le rouge et le système tout entier nécessite une refondation.

Le passage d'une Instruction publique, certes imparfaite, mais qui avait fait ses preuves, à une Education nationale, empilant réforme sur réforme, s'est révélé être une catastrophe pour la nation et, par les rancoeurs accumulées, un danger pour la République et la démocratie.

Le S.I.A.E.S. estime que le seul moyen de rétablir l'école dans son rôle d'ascenseur social permettant à chacun, quelle que soit son origine sociale, de s'élever et de réussir en fonction de ses goûts de ses aptitudes, est de refonder entièrement le système en redonnant aux valeurs fondamentales que sont le goût du travail, manuel comme intellectuel, le sens de l'effort, la rigueur et le respect, la place qui leur est due.

La faillite et les ravages du collège unique, des idéologies pédagogistes et du modèle socio-constructiviste, de la massification indifférenciée de l'enseignement, de la confusion entre égalité et égalitarisme, de la dépréciation organisée des voies technologiques et professionnelles, ne sont plus à prouver.

Aussi affirmons-nous que l'école doit être remise sur pieds, en considérant que ce doit avant tout être un lieu où la transmission des savoirs et des savoir-faire prime sur toute autre considération.

Le S.I.A.E.S. revendique, pour rétablir le professeur dans le respect et l'autorité de sa fonction :

- La reconnaissance des diplômes, des années d'études et des qualifications sur lesquels s'appuie le professeur pour concevoir et mettre en œuvre son enseignement, et rétablir ainsi le prestige de sa fonction au sein de l'école et de la société.
- Le respect de la liberté pédagogique des professeurs afin qu'ils ne se voient plus imposer une pédagogie, surtout officielle, plutôt qu'une autre, ce que la Loi reconnaît par ailleurs.
- La suppression du passage automatique en classe supérieure, rendant ainsi aux professeurs et aux conseils de classe leurs prérogatives en la matière, par des décisions prises en collégialité.
- Des sanctions éducatives adéquates pour les auteurs d'agressions verbales ou physiques à l'encontre des personnels au sein des établissements ou en dehors.
- Une revalorisation significative des traitements des professeurs pour leur rendre le pouvoir d'achat perdu et la dignité à laquelle ils ont droit.

De même, pour permettre à tous les élèves de réussir en fonction de leurs aptitudes, le S.I.A.E.S. revendique :

- Que plus aucun élève n'entre en Sixième s'il ne sait lire, écrire et compter correctement.
- Que soit mis un terme à l'absurdité du collège unique et aux objectifs chiffrés, tels que 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac, si cela doit se faire au détriment de la qualité de l'enseignement.
- Que le baccalauréat redevienne un véritable critère d'entrée à l'Université.
- Qu'il soit permis et donné aux élèves désireux de s'orienter vers la voie professionnelle de le faire dès la fin de la Cinquième, avec des passerelles leur permettant de réintégrer des voies générales par la suite.
- Que soient revalorisés l'enseignement professionnel, ainsi que l'enseignement technique en lycée pour renforcer les flux d'élèves issus de cette filière et désireux de poursuivre leurs études en BTS ou IUT.

Sur ces bases élémentaires le S.I.A.E.S. entend faire valoir que le respect de l'adulte, d'autrui, des règles et du savoir doit être réinstauré comme le fondement essentiel pour que l'école et ceux qui la servent puissent remplir leur mission d'instruction et d'éducation au plus grand bénéfice de tous les jeunes, dans leur diversité, et particulièrement des plus défavorisés, premières victimes des dysfonctionnements du système.



*Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire
Aix-Marseille*

Le S.I.A.E.S. UN SYNDICAT DE PROXIMITE, TOUJOURS A VOTRE SERVICE !

**Pour nous permettre de continuer à VOUS REPRÉSENTER et VOUS DÉFENDRE
Le 2 Décembre 2008 VOTEZ S.I.A.E.S. - SIES / CAT !**

*Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré*
<http://www.sies.fr>



TRIBUNE LIBRE

Michel AUTHEMAN, notre chroniqueur « poil à gratter » a pris sa retraite.

Toute l'équipe du S.I.A.E.S. le remercie vivement pour ses contributions, souvent aigres-douces, mais toujours pimentées d'humour, dans lesquelles il avait le courage de dire tout haut ce que beaucoup pensaient - et pensent - tout bas. Si cela lui a valu quelques inimitiés, en particulier de certain chef d'établissement, nous savons que beaucoup appréciaient ses écrits en tribune libre... qui nous manqueront. Merci Michel, et bonne et longue retraite.

Billet en forme d'adieu

Cher Monsieur Mille,

L'été 2008 est une étape importante pour moi. Il marque ma sortie de la vie « active » (?) et mon entrée dans une retraite que j'estime bien méritée.

Je ne cultiverai pas la nostalgie. Quand c'est fini, c'est fini.

Je ne reviendrai pas sur mon lieu de travail pour mesurer le poids de mon absence, tant je suis persuadé que tout fonctionnera aussi bien (sinon mieux) sans moi !

J'ai, en ce départ, une pensée pour le S.I.A.E.S., syndicat à taille humaine, dans les préoccupations duquel je me suis reconnu. Mais je ne revivrai pas le passé. Je sais que tout évolue très vite et que, d'ici quelques mois, je ne serai plus en mesure d'avoir le moindre avis d'actualité sur quoi que ce soit.

Je ne demanderai pas à un éditeur de publier mes « souvenirs », ni aucun « témoignage » acidulé sur mon vécu professionnel qui, de toutes façons, n'intéresserait personne.

Je n'ai aucun compte à régler. Je ne me confonds pas non plus en remerciements extasiés. Je laisse à d'autres le soin de faire des bilans. Je quitte la scène tout simplement. La représentation est finie.

Nul n'ignore que dans n'importe quelle entreprise le « patron » vient serrer la main du plus petit manutentionnaire le jour de son départ... Je sais pour ma part que notre Ministre ne m'adressera jamais la moindre lettre, même pré-imprimée, reconnaissant mes 39 années de bons et loyaux services.

Mon Inspecteur, qui ignore jusqu'à mon existence, ne m'écrira pas non plus pour me faire savoir qu'au-delà de nos divergences, il a quand même apprécié ma disponibilité.

Je suis certain de ne recevoir aucun chèque de remerciements, aucune médaille, ni aucune marque de gratitude. Je pars dans l'indifférence la plus totale de ma hiérarchie. Rayé des cadres. C'est ça la fonction publique !

Je suis devenu enseignant par vocation et pas par défaut. Cela méritait d'être souligné. Je quitte donc une activité qui fut à l'origine le choix d'une belle aventure, riche de promesses et qui m'a enthousiasmé... avant de devenir, hélas, une routine usante, un appauvrissement continu et un métier totalement dévalorisé.

Je regretterai les collègues sympathiques et j'espère que le hasard de la vie me fera les rencontrer au moment où je m'y attendrai le moins. Quelques personnes continueront à se souvenir de moi un certain temps... avec aigreur ou plaisir. Il est même possible qu'à l'avenir je croise d'anciens élèves qui me reconnaîtront et viendront peut être me faire un signe. C'est tout.

Je ne regretterai pas une seule seconde la corvée des copies à corriger. Pas plus que les conflits avec tous ceux, jeunes ou moins jeunes, qui, imprégnés de la certitude de détenir le « droit » et la « vérité » manifestèrent du mépris à l'égard du petit fonctionnaire que j'étais.

Si c'était à refaire, je recommencerais à expédier ma mauvaise humeur (ou mon mauvais humour) dans les gencives de certains. Cela ne servait pas à grand-chose, mais ça me détendait. Mon yoga à moi !

Je ferai comme tout le monde. J'oublierai les moments désagréables (il y en a eu) et je garderai le souvenir des instants heureux (il y en a eu aussi, heureusement).

Je souhaite bon courage à ceux qui restent sur le pont. Des tempêtes sont annoncées. Les passagers sont de plus en plus exigeants, la cargaison fragile, les matelots désorientés et la destination incertaine. Je leur dit : crampez vous, et bon vent.

Je sais que vous restez fidèle au poste de pilotage. Le S.I.A.E.S. est à un tournant de son histoire. Sans doute va-t-il prendre une nouvelle dimension et jouer une autre partition dans la représentation syndicale en voie de réforme. En quelque sorte, j'aurai modestement fait partie des pionniers.

Bien cordialement.

Michel Autheman

Vade-Mecum du S.I.A.E.S. 2008-2009

Traitement - Indemnités - Décharges statutaires - Heures supplémentaires - Congés et absences diverses -
Que faire en cas de violence en milieu scolaire - Que faire en cas de grève - Protection juridique du fonctionnaire -
Droit syndical - Conseil d'administration - Accident de service ou de trajet -
TZR - ISSR - Droits et devoirs - Harcèlement moral -
Avancement - Promotion - Notation administrative - Notation pédagogique -

....

A paraître courant Septembre

Téléchargeable sur notre site www.siaes.com

Si vous souhaitez, comme nos adhérents, recevoir la version papier reliée, veuillez contacter :

Jean-Baptiste Verneuil ☒ 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

La cotisation court sur l'année.

En réglant votre cotisation en Septembre 2008, vous serez adhérent(e) jusqu'en Septembre 2009.

66 % de la cotisation sont déductibles de vos impôts.

Mademoiselle Madame Monsieur

NOM (en majuscules) :
Prénom :
Nom de jeune fille :
Date de naissance :/...../..... Situation familiale : Enfants :
ADRESSE :
Commune : Code postal :
Tél. fixe : Tél. portable : Fax :

Courriel :@.....
Le courriel est important pour recevoir nos publications et communiqués.

Discipline :
Corps : Echelon : Classe normale Hors classe

ETABLISSEMENT :
Commune :

TZR Zone de remplacement :
Etablissement de rattachement :
Affectation à l'année :

Stagiaire IUFM ou en situation Retraité(e)
 Autre situation

Cotisation de euros, réglée le/...../..... par chèque bancaire CCP
Signature :



SOMMAIRE

Page 1 : Editorial « Revalorisation ? Vous avez dit revalorisation » ?
Page 2 : Réforme des lycées : palimpseste et résilience
Page 3 : Elections professionnelles / Appel au peuple / Publications
Pages 4 - 5 : Hors classe Certifiés EPS PLP / Lettre Recteur / Réponse
Page 6 : Bilan des affectations TZR / Décharges de service
Page 7 : La page EPS
Page 8 : Une victoire du S.I.A.E.S. ! / HSA : Rappel position S.I.A.E.S.
Pages 9 - 10 : Fiche de suivi syndical / Quelques revendications ...
Page 11 : Tribune libre : Billet en forme d'adieu / Vade-mecum
Page 12 : Cotisations / Adhésion / Organigramme

Ce journal et son envoi ont été réalisés par des professeurs après leurs journées de travail. Nos publications ne sont pas imprimées sur du luxueux et peu écologique papier glacé.

Les frais de fonctionnement engagés correspondent aux besoins réels du S.I.A.E.S. pour vous servir et défendre notre conception de l'enseignement.

Ainsi, nous vous proposons des cotisations réduites.

Si vous partagez notre conception du syndicalisme, rejoignez nous !

Dispensé de timbrage

S.I.A.E.S.
133 Rue Jaubert
13005 MARSEILLE

Déposé
le 11 Septembre 2008

ROGNAC CTC

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP 12 999 99 G Marseille

l'adresser au trésorier : Jean-Baptiste VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

Possibilité de paiement fractionné : Envoyer 2 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée au verso.

Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse. Mi-temps : 3/4 de la cotisation

Impôts : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

Cotisations 08 / 09	Du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon	Du 7 ^{ème} éch. classe normale au dernier éch. hors classe
Agrégés	76 €	98 €
Certifiés, Profs et CE EPS, CPE, PLP, PEGC, AE	65 €	86 €
Stagiaires IUFM et situation	35 €	
MA - Contractuels 48 €	Vacataires, Ass éduc/péda 32 €	Retraités 32 €

Le S.I.A.E.S. à votre service :

Secrétaire Général (délégué au Rectorat tous corps)	Jacques MILLE	133 Rue Jaubert 13005 Marseille 04 91 42 18 55 06 76 58 63 47 jacques.mille2@wanadoo.fr
Secrétaire adjoint	Jean Paul GARCIN	La Renardière III Bat Q 13170 Les Pennes Mirabeau + Fax : 04 42 02 66 77 jean-paul.garcin2@wanadoo.fr
Trésorier Responsable IUFM + problèmes juridiques	Jean-Baptiste VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille 04 91 34 89 28 06 80 13 44 28 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr
Commissaires paritaires "Agrégés"	Frédéric BOGEY Marie-Françoise LABIT	Chemin de la Tuilière 84330 Modène 04 90 62 30 61 frederic.bogey@tele2.fr Av. P. Brutus Les moulins des Cadeneaux 13170 Les Pennes Mirabeau 04 91 65 71 87
Commissaire paritaire "Certifiés" titulaire	Alain FRETAY	Contactez Jacques Mille ou Jean-Baptiste Verneuil qui transmettront.
Trésorier adjoint Responsable TZR + Ens. artistiques	Fabienne CANONGE	26 Av. L. Enjolras 13380 Plan de Cuques 04 91 07 36 97 fabienne.canonge@siaes.com
Secrétaire exécutif Délégué EPS	Jean Luc BARRAL	10 Le Panorama 13112 La Destrousse 04 42 62 55 01 annejeanlucbarral@free.fr
Secrétaire exécutif Site internet	André BERNARD	Avenue Isidore Gautier 13720 La Bouilladisse 04 42 62 97 88 abernard@lunabong.com
Conseiller technique Responsable ZEP - APV - Ambition Réussite	Virginie VOIRIN	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille 04 91 34 89 28 voirin.virginie@orange.fr
Conseiller technique EPS	Christophe CORNEILLE	1 Impasse Touraine 13180 Gignac La Nerthe 04 42 49 41 55 crys@tele2.fr
Correspondant 04 - 05	Farid REMIDI	13 Montée de la Condamine 04510 Mirabeau 04 92 34 78 27 farid.remidi@wanadoo.fr

PERMANENCE TELEPHONIQUE Tous les jours de 18 à 20 heures Jean-Paul GARCIN 04 42 02 66 77